

Extrait des délibérations

à la Commission permanente

N° CP-2024-8-5-2

Séance du lundi 21 octobre 2024

FINANCEMENT PARTENARIAL EN FAVEUR DE LA LANGUE REGIONALE

Présidence de : M. BIERRY Frédéric

PRESENTS :

BEHA Nicole, BELTZUNG Maxime, BEY Françoise, BIHL Pierre, BOHN Patricia, BUFFA Jean-Claude, COUCHOT Alain, DA SILVA ADRIANO Valérie, DELATTRE Cécile, DIETRICH Martine, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, DREXLER Sabine, DREYFUS Elisabeth, ELMLINGER Carole, ERBS André, ESCHLIMANN Michèle, FREMONT Damien, GREIGERT Catherine, HELDERLE Emilie, HEMEDINGER Yves, HOERLE Jean-Louis, HOULNE Monique, ISSELE Christelle, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, KALTENBACH Nathalie, KAMMERER Joseph, KLEITZ Francis, KOBRYN Florian, KOCHERT Stéphanie, KRIEGER Laurent, LARONZE Fleur, LEHMANN Marie-Paule, LUTENBACHER Annick, MARAJO-GUTHMULLER Nathalie, MARTIN Monique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MILLION Lara, MULLER Lucien, PFEIFFER Pascale, QUINTALLET Ludivine, RAPP Catherine, REYMANN Anne, SCHELLENBERGER Raphaël, SCHMIDIGER Pascale, SCHULTZ Denis, SUBLON Yves, VALLAT Marie-France, VETTER Jean-Philippe, VOGT Pierre, VOGT Victor, WOLF Etienne, ZELLER Thomas

EXCUSES AVEC PROCURATION :

CLAUSS Robin donne procuration à KALTENBACH Nathalie
DEBES Vincent donne procuration à SUBLON Yves
FUCHS Bruno donne procuration à MILLION Lara
GRAEF-ECKERT Catherine donne procuration à M. KRIEGER Laurent
HAGENBACH Vincent donne procuration VOGT Pierre
HEINTZ Paul donne procuration à KOCHERT Stéphanie
KLINKERT Brigitte donne procuration à ELMLINGER Carole
MEYER Philippe donne procuration à JEANPERT Chantal
MULLER-BRONN Laurence donne procuration à SCHULTZ Denis
MUNCK Marc donne procuration à BOHN Patricia
OEHLER Serge donne procuration à BEY Françoise
PAGLIARULO Karine donne procuration à KLEITZ Francis
SENE Marc donne procuration à DA SILVA ADRIANO Valérie
SITZENSTUHL Charles donne procuration à GREIGERT Catherine
WOLFHUGEL Christiane donne procuration à WOLF Etienne
ZELLER Fabienne donne procuration à VALLAT Marie-France

EXCUSES :

HECTOR-BUTZ Isabelle, JENN Fatima, TENENBAUM Anne, ZAEGEL Sébastien

ABSENTS :

ADRIAN Daniel, LORENTZ Michel, SCHILDKNECHT Jean-Luc, STRAUMANN Eric

La Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU les articles L 1111-4 et L 3431-4 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux compétences de la Collectivité européenne d'Alsace en faveur du bilinguisme,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2021-6-0-4 du 1er juillet 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2021-8-5-1 du 27 septembre 2021 relative au soutien à la signalétique bilingue,
- VU la délibération de la Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CP-2023-1-5-1 du 9 février 2023 relative au dispositif « les mercredis de l'alsacien / Mittwùch ùff Elsässisch »,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2023-5-5-1 du 18 décembre 2023 relative au budget primitif 2024 – Une ambition pour la jeunesse déclinée dans les politiques de la protection de l'enfance, de la protection maternelle et infantile, de l'éducation, de la jeunesse, du sport et du bilinguisme,
- VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU l'avis de la Commission Nord Alsace - Haguenau - Wissembourg du 30 septembre 2024,
- VU l'avis de la Commission Ouest Alsace - Saverne – Molsheim du 30 septembre 2024,
- VU l'avis de la Commission Eurométropole de Strasbourg du 1^{er} octobre 2024,
- VU l'avis de la Commission Centre Alsace et de l'équité territoriale du 7 octobre 2024,
- VU l'avis de la Commission Région de Colmar du 1^{er} octobre 2024,
- VU l'avis de la Commission Agglomération de Mulhouse du 1^{er} octobre 2024,
- VU l'avis de la Commission Jeunesse, sport, réussite éducative et bilinguisme du 2 octobre 2024,
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace.

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Au titre de l'aide au développement de l'enseignement bilingue privé et associatif :
- Attribue les subventions de fonctionnement, pour l'année scolaire 2024- 2025, pour un montant total de 740 000 €, aux bénéficiaires suivants :
 - 500 000 € à l'association ABCM Zweisprachigkeit pour le financement de 23 classes hors contrat et le fonctionnement du pôle administratif,
 - 60 000 € à l'Ecole Sainte Geneviève à Sainte-Marie-aux-Mines pour le financement de 6 sections bilingues hors contrat,
 - 105 000 € à l'Institut de l'Assomption à Colmar, dont 30 000 € pour le financement de 3 sections bilingues hors contrat dans le premier degré et 75 000 € pour la prise en charge de professeurs hors contrat pour le second degré,
 - 75 000 € au Collège Episcopal à Zillisheim pour le financement de postes hors contrat des professeurs assurant les cours bilingues sur les 4 niveaux.
- Approuve les conventions de financement jointes en annexe à la présente délibération ayant pour objet de fixer les modalités d'utilisation et de versement des subventions de la Collectivité européenne d'Alsace (50% de ces subventions soit 370 000€ seront versées en 2024 à la signature des conventions correspondantes et le solde à réception des justificatifs au plus tard à la fin de l'année scolaire 2024-2025), et autorise le Président de la Collectivité européen d'Alsace à signer ces conventions avec chacun des quatre établissements bénéficiaires précités ;

Les modalités de versement sont détaillées dans les conventions jointes en annexe à la présente délibération.

- Au titre du dispositif « les mercredis de l'alsacien / Mittwùch ùff Elsässisch », attribue, au titre de ce dispositif, une subvention de fonctionnement pour un montant total de 38 628 € à chacun des bénéficiaires suivants :
- 2 069 € à la Communauté de Communes Sauer-Pechelbronn, subvention destinée à financer 50% des coûts des intervenants sur le bilinguisme sur le territoire de la Communauté de Communes Sauer-Pechelbronn,
- 3 438 € à la Communauté de Communes Basse Zorn, subvention destinée à financer 50% des coûts des intervenants sur le bilinguisme sur le territoire de la Communauté de Communes Basse Zorn,
- 1 890 € à la Communauté de Communes Mossig Vignoble, subvention destinée à financer 50% des coûts des intervenants sur le bilinguisme sur le territoire de la Communauté de Communes Mossig Vignoble,
- 765 € à la Communauté de Communes Erstein, subvention destinée à financer 50% des coûts des intervenants sur le bilinguisme sur le territoire de la Communauté de Communes Erstein,
- 4 095 € à la commune de Nordhouse, subvention destinée à financer 50% des coûts des intervenants sur le bilinguisme sur le territoire de la commune de Nordhouse,

- 990 € au Centre culturel & social Rotterdam, subvention destinée à financer 50% des coûts des intervenants sur le bilinguisme sur le territoire au Centre culturel & social Rotterdam,
- 675 € au Centre culturel & social Au-Delà des Ponts, subvention destinée à financer 50% des coûts des intervenants sur le bilinguisme sur le territoire au Centre culturel & social Au-Delà des Ponts,
- 1 266 € au délégataire de service public ALEF (Association familiale de Loisirs Educatifs et de Formation), subvention destinée à financer 50% des coûts des intervenants sur le bilinguisme sur le territoire au délégataire de service public ALEF,
- 4 550 € au Syndicat intercommunal à vocation unique (SIVU LES LUTINS DU HOHNACK Zimmerbach), permettant de valoriser des agents en poste dans ces structures intervenant exclusivement en langue régionale auprès des enfants à hauteur de 10€ maximum par heure, sur présentation d'un rapport d'activités et d'un décompte annuel des heures effectuées,
- 1 890 € au délégataire de service public PEP Alsace, permettant de valoriser des agents en poste dans ces structures intervenant exclusivement en langue régionale auprès des enfants à hauteur de 10€ maximum par heure, sur présentation d'un rapport d'activités et d'un décompte annuel des heures effectuées,
- 17 000 € au délégataire de service public FDMC (Fédération des Maisons des Jeunes et de la Culture d'Alsace), permettant de valoriser des agents en poste dans ces structures intervenant exclusivement en langue régionale auprès des enfants à hauteur de 10€ maximum par heure, sur présentation d'un rapport d'activités et d'un décompte annuel des heures effectuées ;

➤ Au titre du soutien aux communes et à la signalétique bilingue :

- attribue une subvention de fonctionnement de 7 000 € à la ville de Guebwiller pour l'organisation du Festival BILING'OH 2024,
- attribue une subvention d'investissement d'un montant de 2 194 € à la commune de Batzendorf pour l'aide au soutien à la signalisation communale et intercommunale,
- attribue une subvention d'investissement d'un montant de 5 000 € à la commune de Epfig pour l'aide au soutien à la signalisation communale et intercommunale,
- attribue une subvention d'investissement d'un montant de 1 523 € à la commune de Morschwiller pour l'aide au soutien à la signalisation communale et intercommunale.

Les crédits afférents aux subventions mentionnées ci-dessus feront l'objet d'un versement unique sur présentation des justificatifs de dépense concernant le dispositif des « mercredis de l'alsacien », des aides à la signalétique bilingue et pour le festival BILING'OH 2024.

Les crédits des subventions précitées seront prélevés sur les imputations budgétaires suivantes :

Programme	Opération	Enveloppe	Tranche	Natures analytiques	Montant
P046	O001	P046E01	T94	(4091) 65-657358-288	2 069,00 €
P046	O001	P046E01	T94	(4091) 65-657358-288	3 438,00 €
P046	O001	P046E01	T94	(4091) 65-657358-288	1 890,00 €
P046	O001	P046E01	T94	(4091) 65-657358-288	765,00 €
P046	O001	P046E01	T94	(4091) 65-657358-288	4 550,00 €
Sous total :					12 712,00 €
P046	O001	P046E01	T94	(1964) 65-657348-288	4 095,00 €
P046	O001	P046E01	T94	(1964) 65-657348-288	7 000,00 €
Sous total :					11 095,00 €
P046	O001	P046E01	T94	(1969) 65-65748-288	990,00 €
P046	O001	P046E01	T94	(1969) 65-65748-288	675,00 €
P046	O001	P046E01	T94	(1969) 65-65748-288	1 266,00 €
P046	O001	P046E01	T94	(1969) 65-65748-288	1 890,00 €
P046	O001	P046E01	T94	(1969) 65-65748-288	17 000,00 €
Sous total :					21 821,00 €
P046	O001	P046E18	T13	(1238) 204-2041482-312	2 194,00 €
P046	O001	P046E18	T13	(1238) 204-2041482-312	5 000,00 €
P046	O001	P046E18	T13	(1238) 204-2041482-312	1 523,00 €
Sous total :					8 717,00 €
P046	O008	P046E21	T12	(1098) 65-65748-312	500 000,00 €
P046	O008	P046E21	T12	(1098) 65-65748-312	60 000,00 €

P046	O008	P046E21	T12	(1098) 65- 65748-312	105 000,00 €
P046	O008	P046E21	T12	(1098) 65- 65748-312	75 000,00 €
Sous total :					740 000,00 €
TOTAL					794 345,00 €

Adopté à l'unanimité

0 voix contre

0 abstention

7 non-participations au vote

Isabelle DOLLINGER, Maire de la Commune de Batzendorf

Denis SCHULTZ, Vice-Président de la Communauté de Communes du canton d'Erstein

Nicolas MATT, membre du CA au sein du CSC Rotterdam

Anne REYMANN, membre du CA au sein du CSC Au-delà des ponts

Christiane WOLFHUGEL, Vice-Présidente de la Communauté de Communes de la Basse Zorn

Michèle ESCHLIMANN, Vice-Présidente de la Communauté de Communes de la Mossig et du Vignoble

Francis KLEITZ, Maire de la Commune de Guebwiller